DLP 08-9-92042972

AVERTISSEMENTS agricoles



GRANDES CULTURES

BULLETIN N° 18 DU 5 SEPTEMBRE 1992

– Imprimerie de la Station Nord Pas-de-Calais – Directeur Gérant : M.DUVAUCHELLE – Toute reproduction même partielle est soumise à notre autorisation

BETTERAVE :	**2ème intervention fongicide pour les arrachages de Novembre.**
ENDIVE :	**Mouche de l'Endive - Intervenir au champ**
COLZA :	**Limaces Attention**
	Desherbage

BETTERAVE

▸ ***SITUATION :***

La pression d'oïdium est importante, les autres maladies (rouille et ramulariose) sont rares ou absentes.

▸ ***PRECONISATION :***

Des les premières interventions fongicides réalisés fin Juillet, arrivent en limite de persistance d'action.

Le renouvellement du traitement doit être réalisé à partir de maintenant **uniquement pour les arrachages de Novembre.**

COLZA

▸ ***LIMACES ATTENTION:***

Etant donnée la forte pluviométrie de l'année, le risque limace est elevé. Le colza est très sensible aux attaques de ces ravageurs.

Dés la levée des colzas, assurer la surveillance des cultures ; épandre quelques poignées de granulés anti-limaces sous une tuile ou une bache plastique et observer les cadavres. Si le traitement se révèle nécessaire, les appâts suivants peuvent être utilisés :

- *métaldéhyde* à 5 % de 5 à 10 Kg/ha NOMBREUSES SPECIALITES
- *mercaptodiméthur* à 4 % MESUROL ANTI-LIMACES 3 à 5 Kg/ha
- *thiodicarbe* à 4 % SKIPPER : 5 Kg/ha
- *bensultap* à 5 % MALICE : 7 Kg/ha

P 315

ministère de l' agriculture et de la forêt



D.R.A.F. – S.R.P.V.
Cité Administrative – 59048 LILLE CEDEX – Tél. 20.52.00.25

STATION REGIONALE : (dont Avertissements Agricoles)
Z.A.L. du Grand Mont – Rue B. Palissy – B.P. 47 –62750 LOOS-EN-GOHELLE – Tél. 21.28.27.27

Abonnement annuel : A l'ordre Régisseur de Recettes D.R.A.F. Nord-Pas-de-Calais

ISSN 0758-7988 – CPPAP N°1885 AD

▸ ***DESHERBAGE :***

La technique de base demeure l'utilisation de désherbants au semis (soit en pré-semis, soit en post-semis).

Les produits classiques de pré-semis sont toujours d'actualité et sont la base du désherbage à moindre coût (trifluraline et napropamide). A noter qu'un traitement unique est insuffisant et qu'il faut effectuer une succession de produits (pré-semis puis pré ou post levée). Ce programme adapté à chaque parcelle sera à choisir en fonction des 4 ou 5 adventices les plus préoccupantes, notamment dicotylédones.

A - Fort risque d'enherbement : intervenir en pré-semis

→ En dominante dicotylédones : - TREFLAN EC (2.2 à 2.5 l)
- DEVRINOL FL (2.2 à 2.8 l) selon la teneur en argile.

▸ *Si risque Capselle :* Intervenir en post-semis soit avec BUTISAN S 1.5 l après une application de TREFLAN EC ou de DEVRINOL FL, soit avec COLZOR 6 l(5l en sol filtrant).

Ou intervenir en deux passages : BUTISAN S (1.5 l) post semis puis BUTISAN S (1.5 l) stade A-B1.

▸ *Si risque Géranium :* - DEVRINOL (2.2 l) puis BUTISAN (1.5 l)

→ En dominante graminées : - COMODOR 6 (6l)
→ En flore mixte - AMARILLO (5 l), COLZOR (6 l) ou TAMBER (5l)

B - Faible risque d'enherbement ou risque de retournement : intervenir en post-levée.

A partir du stade B4-B6 sur colzas bien enracinés (pivot racinaire > 10 cm) : PRADONE TS (4 Kg) - CLERDONE (2.5 l).

Pour les graminées annuelles ou vivaces, intervenir selon nécessité en post-levée avec un anti-graminées spécifique.

ENDIVE

▸ ***MOUCHE DE L'ENDIVE :***

Chaque année, les chicorées Witloof produites en salle de forçage sont attaquées par les larves de 3ème génération de *Napomyza cichorii* (mouche mineuse de la famille des Agromyzides).

Les deux premières générations ne sont pas préjudiciables à la culture. Des mines sont fréquemment observées dans les feuilles au champ. Par contre, les adultes de 3ème génération pondent leurs oeufs en fin de saison. Les oeufs et les larves non éliminés au moment de la récolte de la racine poursuivront leur développement dans le "chicon".

La technique traditionnelle de traitement insecticide à l'entrée en salle est en voie d'abandon. On lui préfère aujourd'hui la technique de **l'intervention directe au champ** juste après la ponte.

Cette technique implique un suivi rigoureux du vol de l'insecte par bacs de piégeage et détermination au laboratoire.

Un réseau à été mis en place depuis 2 ans associant la FNPE et le Laboratoire SPV de Loos-en-Gohelle.

Les résultats 1992 (figure ci-après) concernent 5 postes de piégeage.

Ils montrent que cette année la 3ème génération est en cours avec une avance de 10 à 15 jours par rapport à 1991. Les conditions chaudes de l'année expliquent probablement cette avance.

Le seuil de traitement est de 30 captures cumulées sur 15 jours. Ce seuil est aujourd'hui atteint dans la majorité des postes, aussi conseillons nous :

→ Intervention insecticide au champ dès réception de cet avis (et météo moins pluvieuse). Les seuls produits autorisées sont les spécialités à base de diméthoate à 300 g ma/ha. La mouche de l'endive est l'unique usage autorisé pour cette matière active dangereuse.

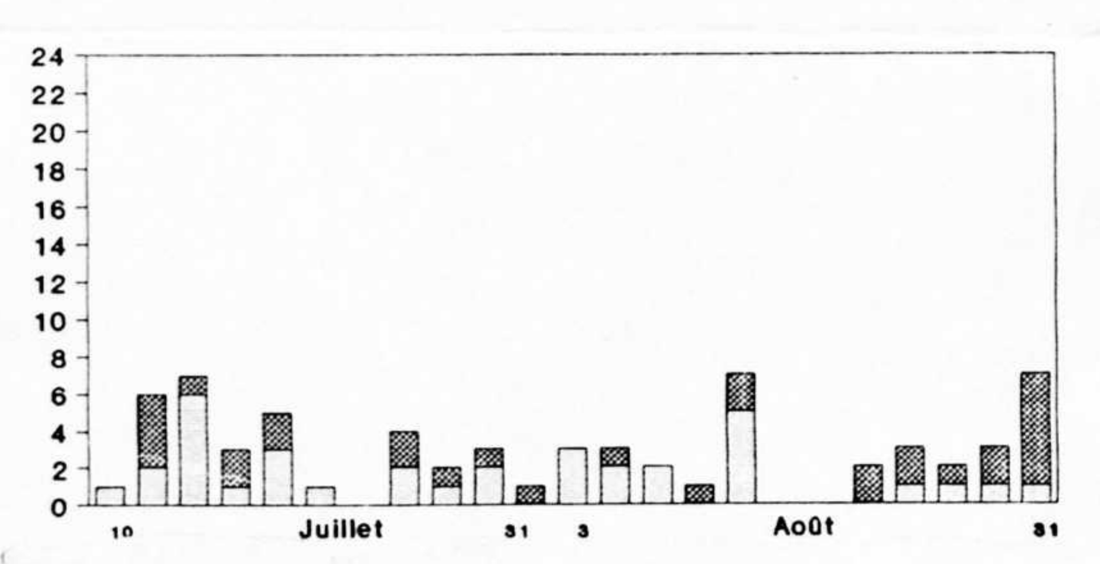
PIEGEAGE DE LA MOUCHE DE L'ENDIVE

COLLABORATION SRPV - FNPE

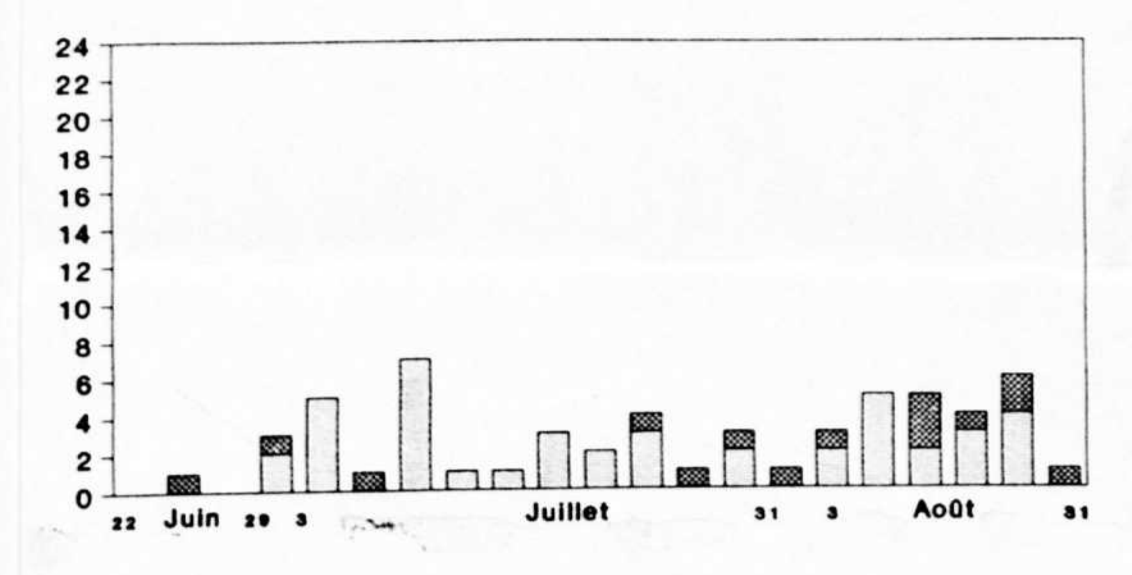
MALES FEMELLES

LOOS EN GOHELLE

SAINT OMER

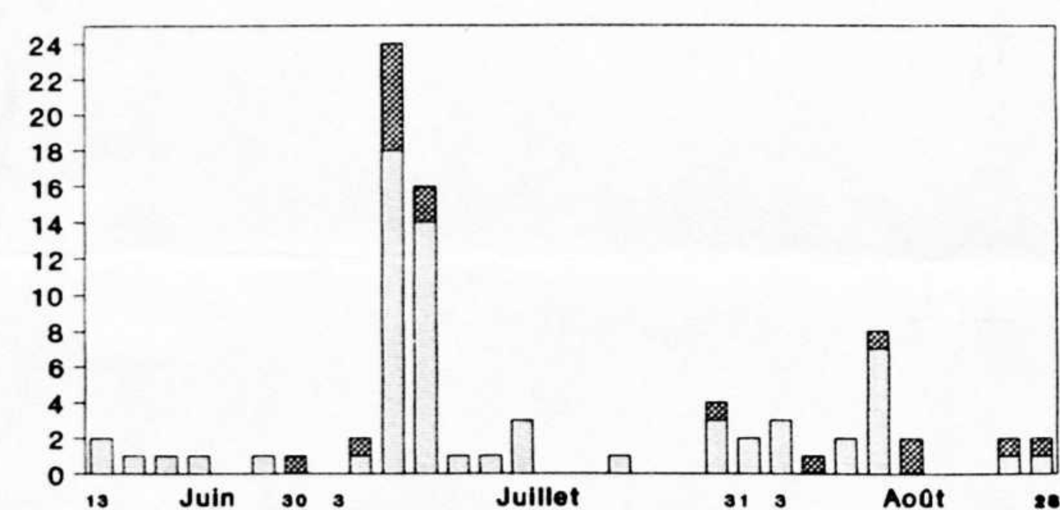


SIPEV (Région Lilloise)

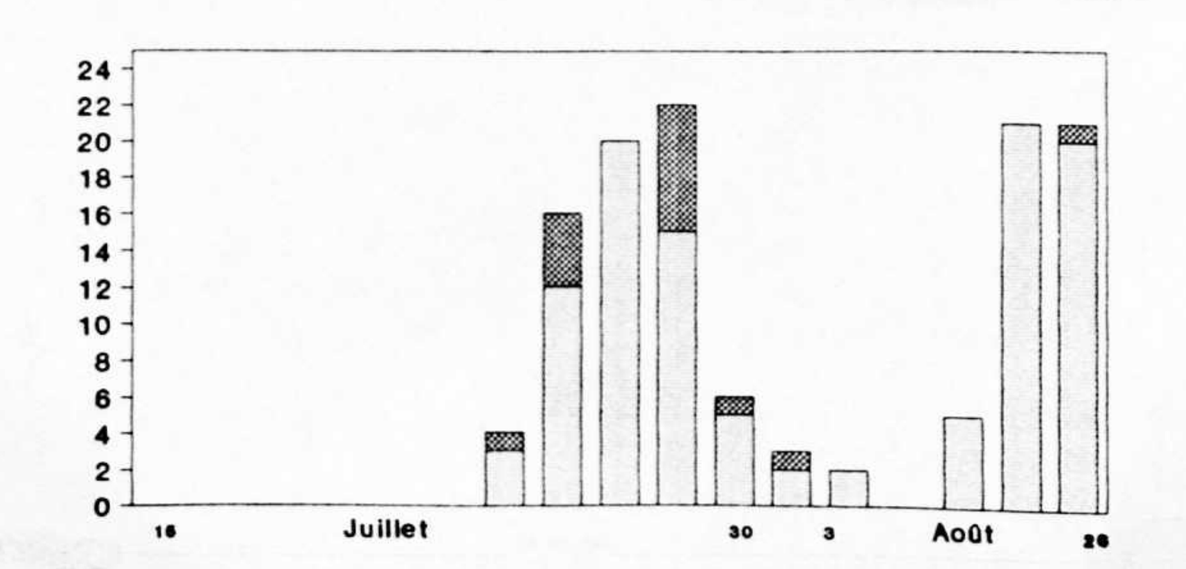


(Secteur Cambrai)

GRAINCOURT LES HAVRINCOURT



FREMICOURT (Secteur Bapaume)



P 316